



APPEL DE DOSSIERS

PROGRAMMATION 2024-2025

DATE LIMITE : 14 janvier 2024, 23h59

La Bande Vidéo invite les artistes œuvrant en arts médiatiques à soumettre un projet :

- d'exposition ;
- de résidence locale d'animation à l'écran d'épingles (pour les artistes de la ville de Québec) ;
- de résidence ;
- de résidence-membre.

Située dans la coopérative Méduse à Québec, La Bande Vidéo est un centre de création et de recherche en arts médiatiques qui participe à une culture vidéographique contemporaine. Elle offre aux artistes des outils de production et de diffusion tout en les incitant à porter une réflexion sur leur travail.

Notre centre soutient essentiellement des monobandes expérimentales et d'animation, des installations vidéo, des projets en réalité virtuelle et des projets d'animation impliquant l'*Alpine*, notre écran d'épingles nouvelle génération. Notre galerie demeure exclusivement dédiée aux arts médiatiques et plus précisément à l'installation vidéo.

EXPOSITION

La Bande Vidéo fournit :

- Un cachet d'exposition ;
- Un soutien technique au montage (dont la majeure partie est assumée par la direction technique selon les indications fournies par l'artiste) ;
- Un hébergement à l'artiste la veille et le soir du vernissage ;
- Une couverture complète du gardiennage de l'exposition ;
- Toutes activités de promotion et de relations médias.

Seuls les projets d'installation vidéo seront soumis au jury. Il n'est pas nécessaire d'être membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

Les projets nécessitant la technologie en réalité virtuelle et la vidéo 360 sont acceptés.

[Plan de la galerie.](#)

RÉSIDENCE LOCALE D'ANIMATION À L'ÉCRAN D'ÉPINGLES

Dans le cadre de son programme de résidence d'animation à l'écran d'épingles, La Bande Vidéo offre libre accès à ses studios de production et à [l'Alpine](#) pour une période pouvant aller jusqu'à douze semaines. Seront mis à disposition de l'artiste tout l'équipement nécessaire et un espace de production. La durée exacte de la résidence est à convenir au préalable avec l'artiste.

Cette année, l'appel pour cette catégorie est ouvert uniquement aux artistes de la ville de Québec et ses environs. Les artistes de l'extérieur de cette région sont invité·es à soumettre leurs dossiers lors de l'appel qui sera lancé en novembre 2024.

La Bande Vidéo fournit :

- Une partie des frais de subsistance ;
- Un accès à l'Alpine et à ses équipements connexes ;
- Un support technique et artistique journalier.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

RÉSIDENCE

La Bande Vidéo invite les artistes d'ici et de l'étranger à soumettre un projet de résidence d'une durée de deux à quatre semaines.

La Bande Vidéo fournit :

- Une partie des frais de subsistance ;
- Un hébergement pour la durée du séjour (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;
- Une partie des frais de transport (si l'artiste réside à plus de 50 kilomètres du centre) ;
- Un support technique et artistique journalier.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

RÉSIDENCE-MEMBRE

La Bande Vidéo invite ses membres à soumettre un projet de résidence d'une durée de deux semaines. Postuler à cet appel permet à nos membres d'avoir un accès privilégié à notre programmation régulière de même qu'aux ressources techniques et artistiques du centre.

Le·la membre éligible à cette catégorie doit avoir été membre par le passé et posséder un statut de membre en règle, soit dont la cotisation annuelle est payée, au plus tard le 30 novembre 2023.

Pour renouveler votre adhésion, veuillez envoyer une demande comprenant vos coordonnées complètes au info@labandevideo.com avec pour objet *Renouvellement de membrariat*. Les détails de paiement vous seront par la suite communiqués.

La Bande Vidéo fournit :

- Une partie des frais de subsistance ;
- Un hébergement pour la durée du séjour (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;
- Une partie des frais de transport (si l'artiste réside à plus de 50 km du centre) ;
- Un support technique et artistique journalier.

DÉPÔT D'UN DOSSIER

Chaque dossier doit contenir :

- Un seul fichier PDF comprenant dans cet ordre :
 - une courte biographie (entre 100 et 150 mots) ;
 - un curriculum vitae ;
 - un bref résumé du projet (entre 100 et 150 mots) ;
 - une description détaillée du projet ;
 - et un devis technique, s'il y a lieu.
- Si possible, visuel du projet déposé :
 - photos (JPEG, haute résolution) ;
 - et/ou vidéos (liens YouTube, Vimeo ou autre diffuseur web).
- 10 à 15 documents visuels des œuvres précédentes de l'artiste :
 - photos (JPEG) ;
 - et/ou vidéos (liens YouTube, Vimeo ou autre diffuseur web).
- Tout autre document pertinent.

IMPORTANT :

→ **Date limite de réception des dossiers : le dimanche 14 janvier 2024, 23h59.**
Les dossiers reçus après cette date ne seront pas retenus.

→ Les dossiers doivent être déposés par courriel au info@labandevideo.com avec pour objet *Dossiers 2024-2025*.

Les dossiers envoyés par la poste ne seront pas retenus.

Nous acceptons les dossiers envoyés par *WeTransfer*.

→ Vous devez vous assurer que les liens web soient fonctionnels, qu'ils demeurent actifs et, si applicable, que le mot de passe inscrit au dossier pour les travaux privés demeure inchangé jusqu'en avril 2024.

→ Veuillez spécifier la catégorie pour laquelle vous déposez (exposition, résidence, résidence locale d'animation à l'écran d'épingles, résidence-membre) dans votre courriel d'envoi.

→ Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les exigences demandées seront refusés.

Les projets retenus seront inscrits à la programmation 2024-2025 de La Bande Vidéo. Suite à l'appel de projets, la programmation annuelle est réalisée par un comité de sélection formé d'artistes et de commissaires professionnel·les.

Les résultats seront transmis aux artistes sélectionné·es au plus tard en avril 2024. Seul·es les artistes dont le projet est sélectionné seront contacté·es.

Pour toutes questions :

info@labandevideo.com